

Le 13 juillet 2018

Province de Québec  
Municipalité de St-Côme-Linière  
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, vendredi, le 13 juillet 2018, à 13 h 00.

Sont présents:  
M. le Maire, Yvon Paquet;

Les conseillers et conseillères, Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin,  
M. Gilles Pedneault , Mme Louise Paquet et M. Alain Dumas;

M. Gaétan Tremblay est absent.

La secrétaire-trésorière, Mme Maryane Bélanger

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été signifiés à tous les membres du conseil par la secrétaire-trésorière.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Yvon Paquet.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

18-07-183 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Quorum
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Engagement technicien en urbanisme
- 5- Demande au programme PRMEAU
- 6- Offre de service TST réfrigération aréna
- 7- Période de questions
- 8- Levée de l'assemblée

## **ENGAGEMENT D'UN TECHNICIEN EN URBANISME**

18-07-184 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on engage M. Yves Turcotte à titre de technicien en urbanisme selon les conditions recommandées par le comité de sélection. Une période de probation de trois mois est effective à compter du 16 juillet 2018.

M. Gaétan Tremblay arrive à la séance.

## **DEMANDE AU PROGRAMME PRIMEAU**

18-07-185 **ATTENDU QUE** La municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

## **IL EST RÉSOLU PAR MME SYLVIE BRUNEAU, SECONDÉ PAR M. GILLES PEDNEAULT QUE**

La municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

## **OFFRE DE SERVICE TST**

18-07-186 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de service de TST au montant de 23 950,00\$ plus taxes pour la conception des plans et devis pour le système de réfrigération de la glace.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

18-07-185 La période de questions étant terminée, il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement de lever l'assemblée à 13 h 23.

**RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU  
13 JUILLET 2018**

Je, Yvon Paquet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Yvon Paquet  
Maire

Maryane Bélanger  
Secrétaire-trésorière / Directrice générale